

imaginaire. En dépit de cela, en dépit de ces origines douteuses, cette idée est-elle fondée, est-ce une nouvelle interprétation viable et radicale du Canada et de la population qu'elle doit guider? Somme toute, ses partisans prétendent qu'elle reflète plus fidèlement la situation que notre constitution actuelle.

Mais qui a-t-il de plus illusoire et de plus éphémère que la réalité actuelle? Les constitutions sont destinées à remplir certains besoins des siècles durant. Qu'y a-t-il dans la réalité d'aujourd'hui qui rendra service aux générations futures de Canadiens? Quel genre de pays aurions-nous si le gouvernement national était perçu et traité, comme c'est maintenant le cas par beaucoup, comme un pouvoir impérial distant n'ayant pas vraiment de rôle à jouer, par des provinces semi-autonomes s'épiant mutuellement dans un climat de suspicion, toujours disposées à se déclarer lésées et impatientes d'exercer des pouvoirs de rétorsion.

Quelle aspiration à la grandeur trouverait-on dans le fait de posséder une nationalité qui ferait qu'il serait admis que moins est l'équivalent de plus, que l'on peut se rassembler en se séparant et où encore le but suprême est d'avoir des idées étriquées. Comment voulez-vous que les gens prospèrent quand l'économie est caractérisée par des marchés intérieurs fragmentés, une base industrielle rétrécie et des coûts d'exploitation prohibitifs.

Si cette vision du Canada recevait un jour une forme constitutionnelle, je craindrais alors pour notre postérité. L'État survivrait certes mais il deviendrait en fin de compte un corps sans âme, vivant mais inanimé, une sorte de Commonwealth canadien qui se perpétuerait non pas dans son propre intérêt mais pour l'avantage qu'il représenterait pour ses membres. En résumé, monsieur l'Orateur, cette idée m'effraie. Elle va à l'encontre des intentions des Pères fondateurs et sa mise en œuvre enlèverait à la génération actuelle de Canadiens ses aspirations.

Que dire des corollaires de cette vision du Canada qui ont inspiré le débat constitutionnel. Si je peux me le permettre, je voudrais commenter brièvement la nature des réactions à la Chambre et en dehors de celle-ci à nos propositions constitutionnelles.

Je dois avouer que je m'attendais à quelque chose de plus édifiant que ce à quoi j'ai assisté. Après tout le Parti conservateur fédéral est l'héritier d'un riche passé politique qui aurait dû nettement influencer tant sur le style que sur le fond des arguments invoqués par les députés de ce parti. Mais, sauf au cours des délibérations du comité mixte et dans l'adresse d'une excellence toute particulière qu'a prononcée le député de Edmonton-Est (M. Yurko) devant la Chambre, cet héritage a été ignoré au profit d'une stratégie qui ressemblait plus aux élections générales acerbement contestées de 1979 et de 1980 qu'à un débat réfléchi et productif sur la nature et l'avenir de la grandiose expérience canadienne.

Il est vrai que certains conservateurs ont invité à la conciliation et au compromis, mais le parti faisait des pieds et des mains pour monter l'Ouest contre l'Est et les anglophones contre les francophones dans une vaine tentative visant à forcer le premier ministre (M. Trudeau) à capituler sans condition. En effet, certains conservateurs ont appuyé les amendements à la charte des droits et en ont parfois fait eux-mêmes, mais la majorité de leurs collègues ont considéré la charte avec un total mépris.

La constitution

L'opposition officielle a eu d'autres réactions contradictoires. Par exemple, un jour, elle insistait sur la protection du sacro-saint principe britannique de la suprématie du Parlement, mais le lendemain et parfois dans le même souffle, elle exigeait du gouvernement qu'il suspende le débat pour permettre aux tribunaux de se prononcer. Autre exemple: certains orateurs exigeaient catégoriquement la cession de plus de pouvoirs aux provinces ou le maintien de leurs pouvoirs actuels tandis que d'autres insistaient sur un ton aussi inflexible que les provinces cèdent leurs droits de propriété au fédéral dans notre nouvelle constitution et voudraient faire croire à tous les Canadiens que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui ne mentionne ni Dieu ni la famille, est une superbe constitution, alors que la loi du Canada, qui ne les mentionne toujours pas, est un document qui comporte un vice sérieux sinon mortel.

Je pourrais poursuivre ainsi, monsieur l'Orateur, et mentionner la formule de Vancouver, la formule modifiée de Vancouver, la formule modifiée de Victoria, et l'interdiction de recourir à un référendum avant que les propositions d'ensemble ne soient envoyées en Grande-Bretagne. Ah! le référendum! ce qu'il peut bien faire trembler d'effroi les membres de l'opposition, bien que je ne comprenne toujours pas pourquoi! Il a très manifestement été emprunté à l'Australie. Puisqu'aucun parti de la Chambre ne songerait à douter de l'attachement de ce pays à la démocratie et au fédéralisme, j'aurais imaginé qu'un examen rapide de l'expérience australienne aurait suffi à calmer les premières appréhensions des premiers ministres provinciaux et de leurs alliés fédéraux.

Ainsi, depuis 1901, on a étudié une centaine de projets aux fins d'un référendum. Trente-sept d'entre eux seulement furent soumis aux électeurs: huit furent adoptés et 29 rejetés, notamment tous les projets qui auraient accordé des pouvoirs plus étendus au gouvernement fédéral au détriment des provinces. Et on ose prétendre que la majorité l'emporte toujours.

Pour résumer, comment peut-on expliquer que le parti conservateur préconise une interprétation aussi radicale du Canada? Comment expliquer la fureur du parti et l'anomalie de ses arguments sans cesse changeants, notamment de ceux que l'on a entendus lors de la conférence de presse d'aujourd'hui? Comment expliquer ses craintes irrationnelles? Sont-elles fidèles à la conception traditionnelle que l'opposition se fait de l'État, du pays et de la constitution? J'en doute. On ne reconnaît guère les principes de d'Arcy McGee, sir John A. Macdonald, Arthur Meighen ou John Diefenbaker dans leur position.

Je dirais en guise d'explication que tout révèle un parti dont le désarroi intellectuel est tel que personne n'a la perspicacité de s'inspirer des magnifiques traditions de son passé ni le courage de mater les passions que ses membres ont suscitées ni les préjugés qu'ils ont exaltés. Le présent débat n'en aura pas moins démontré avec éclat à quel point un parti jadis fier s'est écarté de ses engagements historiques sous la direction d'un chef préoccupé par les mutineries et d'un capitaine qui prend l'onction pour de la piété.

Au contraire, la conception du Canada qu'a le gouvernement actuel découle de l'idée qu'il se fait de l'État créé par les Pères fondateurs, État à identité séparée et supérieure à celle des colonies dont il englobe les territoires et les populations. Voilà pourquoi ils ont proclamé avec fierté et confiance avoir